

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE WATERVILLE**

À une séance régulière du conseil de la Ville de Waterville tenue le 5 février 2024, à 19 h 00, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Gaétan Lafond maire suppléant.

Sont présents :

- M. Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1
- M. Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2
- M. Karl Hunting, conseiller au siège no 3
- M. Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4
- Mme Véronique Blais, conseillère au siège no. 5
- M. René Bessette, conseiller au siège no. 6

Mme Nathalie Isabelle, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

Est absente :

Madame Nathalie Dupuis, mairesse

OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19 h 00 par le maire suppléant Monsieur Gaétan Lafond.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2024
- 3.0 Adoption des comptes payés de janvier 2024
- 4.0 Dépôt du rapport sur la délégation de dépenses pour janvier 2024

- 5.0 Période de questions

- 6.0 Dérogation mineure:
 - 6.1 Dérogation mineure 2024-01-0001

- 7.0 Résolutions :
 - 7.1 Emprunt temporaire de 9 562 000\$ en lien avec le règlement d'emprunt 670
 - 7.2 Proclamation des journées de la persévérance scolaire
 - 7.3 Embauche au poste de journalier aux travaux publics
 - 7.4 Bail de location de la salle municipale
 - 7.5 Achat de produits pour l'usine de filtration

- 8.0 Varia

- 9.0 Questions des contribuables



10.0 Levée de l'assemblée

5584-2024-02-05 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

5585-2024-02-05 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 JANVIER 2024**

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 15 janvier au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité.

QUE le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2024 soit adopté.

5586-2024-02-05 **ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU 1ER AU 31 JANVIER 2024**

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

QUE les comptes payés et à payer du 1er au 31 janvier soient adoptés :
Les activités courantes du 1er au 31 janvier 414 540.23\$
Les salaires du 1er au 31 janvier: 39 907.51\$

La greffière-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par le biais du certificat no. 337.



DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION DE DÉPENSES POUR LE MOIS DE JANVIER 2024

La secrétaire-trésorière dépose le rapport de délégation de dépenses pour le mois de janvier 2024.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente.

5587-2024-02-05 DÉROGATION MINEURE 2024-01-0001

Mise en situation :

Les propriétaires de l'immeuble ont fait arpenter leur terrain au mois d'octobre 2023. Suite aux mesures de l'arpenteur, la résidence, les remises et le garage ne respectent pas les marges du règlement de zonage no 614.

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de l'immeuble situé au 535-537 rue Couvent ont soumis une demande de dérogation mineure pour corriger les marges qui ne respectent pas le règlement en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE les règlements de zonage ont changés plusieurs fois depuis les dernières années;

CONSIDÉRANT QUE la propriété a été construite en 1959 et ne respecte pas les normes d'aujourd'hui;

CONSIDÉRANT QUE la construction des remises et du garage a été réalisé sans permis et en sans respecter les marges du règlement de zonage 614 ;

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux propriétaires veulent régulariser la situation;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse du projet, l'application de la réglementation pourrait causer un préjudice au demandeur lors d'une future vente;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure pour régulariser les marges pour le 535-537 rue Couvent;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal approuve la présente demande tel que recommandé par le CCU.



5588-2024-02-05 **EMPRUNT TEMPORAIRE DE 9 562 000 \$ EN LIEN AVEC LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 670**

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt no 670 a été adopté pour la réalisation de la transformation de l'église en Centre multifonctionnel ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a reçu l'approbation du MAMH ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont débutés au mois de janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE les montants requis pour payer les travaux ne seront disponibles que plus tard;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'obtenir un financement temporaire;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette

Appuyé par le conseiller René Bessette

Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville accepte l'offre de la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie pour le financement temporaire au montant de 9 562 000 \$ en lien avec le règlement d'emprunt 670 adopté par la municipalité et autorisé par le MAMH;

QUE la mairesse Nathalie Dupuis et la secrétaire-trésorière Nathalie Isabelle soient autorisées à signer tous les documents inhérents à ce dossier.

5589-2024-02-05 **PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

ATTENDU QUE les décideurs et les élu(e)s de l'Estrie ont placé, depuis 18 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

ATTENDU QUE les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, parmi les priorités régionales, de contribuer au soutien et au développement des Estriennes et des Estriens, en favorisant le développement de leurs compétences, leur employabilité et leur autonomie économique par la formation, la persévérance scolaire et l'acquisition continue de connaissances qui augmentent l'égalité des chances;

ATTENDU QUE les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, dans le cadre d'un exercice de planification régionale réalisé en 2022, parmi leurs priorités, l'attraction, la rétention, l'emploi et la formation, ainsi que le développement social;



ATTENDU QUE les différents éléments du contexte actuel ont des impacts sur les apprentissages, la motivation, l'engagement, la santé et le bien-être des élèves et des étudiants, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative;

ATTENDU QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

ATTENDU QUE les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'en plus de 16,4 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (taux annuel 2018-2019 – Nouveau découpage géographique de l'Estrie);

ATTENDU QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

ATTENDU QUE R3USSIR organise, du 12 au 16 février 2024, la 15^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie sous le thème « **Pour leur futur, persévérer se conjugue toujours au présent!** ». Cette édition 2024 sera l'occasion de rappeler que chaque adulte peut jouer un rôle fondamental pour motiver les jeunes et favoriser leur persévérance scolaire;

ATTENDU QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec, et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ;

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Ville de Waterville proclame les 12, 13, 14, 15 et 16 février 2024 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la ville et s'engage à :

- Appuyer R3USSIR et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;
- Encourager et féliciter publiquement les jeunes citoyens de la Ville de Waterville pour leur persévérance scolaire;
- Porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire pour démontrer leur appui;
- Participer au Jeudi PerséVERT le 15 février 2024, en portant des vêtements ou un accessoire de couleur vert pour démontrer son engagement envers la persévérance scolaire;



- Afficher le drapeau de la persévérance scolaire lorsque possible;
- Faire parvenir une copie de la présente résolution à R3USSIR à info@reussirestrie.ca.

5590-2024-02-05 **EMBAUCHE AU POSTE DE JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a besoin de combler le poste de journalier aux travaux publics selon les conditions de la convention collective cols bleus;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

D'approuver l'entente d'embauche de Monsieur Stéphane Moreau au poste de journalier aux travaux publics à partir du 6 février 2024.

5591-2024-02-05 **BAIL DE LOCATION DE LA SALLE MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE le montant demandé pour la location de la salle municipale est le même depuis quelques années;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'entretien augmentent d'année en année ;

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

D'augmenter le montant de location de la salle municipale à 150\$ par jour de location ;

D'approuver le projet de bail présenté par la directrice générale.

5592-2024-02-05 **ACHAT DE PRODUITS POUR USINE DE FILTRATION**

CONSIDÉRANT QUE l'opération de l'usine de filtration nécessite l'achat de différents produits ;

CONSIDÉRANT la soumission A23596 révisée, en date du 13 novembre 2023 de H2O Innovation au montant de 32 743.10\$ taxes incluses pour l'achats de ces produits ;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité



QUE le conseil entérine l'approbation de la soumission A23596 révisée de H2O Innovation.

VARIA

QUESTION DES CONTRIBUABLES

Aucune personne présente

5593-2024-02-05 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité

Que la présente assemblée soit levée. Il est 19h15

Gaétan Lafond, maire suppléant

Nathalie Isabelle, directrice générale

